

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Roger Gingras, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 114635	2008-11-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> • M^e Patrick de Niverville, président • Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre • Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre 	2 mars 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et celles de ses règlements (<i>article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour s'être placé, directement ou indirectement, en situation de conflit d'intérêts (<i>article 10 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition de la plainte
Mauricio Bourque	2008-12-01	<ul style="list-style-type: none"> • M^e Patrick de Niverville, 	3 mars 2009	Chambre de l'assurance de	1 chef pour avoir fait défaut de répondre aux demandes de	Audition de la

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Labelle, expert en sinistre (à l'emploi d'un assureur) Certificat n° 170734	(E)	<ul style="list-style-type: none"> président Gilles Beaulieu, expert en sinistre (à l'emploi d'un assureur), membre Gilles Marin, expert en sinistre (à l'emploi d'un assureur), membre 	(9h30)	dommages - Montréal	renseignements contenues dans une correspondance du syndic (<i>article 56 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	plainte
Normand Bédard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 101863	2007-10-05 (C)	<ul style="list-style-type: none"> M^e Patrick de Niverville, président France Laflèche, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre Daniel Pauzé, courtier en assurance de dommages, membre 	10 mars 2009 (14h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de recueillir les renseignements</p>	Audition des moyens préliminaires

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (<i>article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins de l'assuré (<i>article 39 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (<i>article 37(7) du Code de déontologie des représentants en</i></p>	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client et de les utiliser aux fins pour lesquelles il les obtient (<i>article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>3 chefs pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (<i>article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	
Caroline Barr, courtier en assurance de dommages des particuliers Certificat n° 101158	2008-07-03 (C)	<ul style="list-style-type: none"> • M^e Patrick de Niverville, président • Benoît Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre • Philippe Legault, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, 	23 mars 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat confié par sa cliente (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		membre				
Daniel Duchamps, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 111001	2008-09-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> M^e Patrick de Niverville, président Benoît Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages des particuliers, membre 	24 mars 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client (<i>article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition des représentations sur sanction
Maurice Legault, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 120934 et Mario Legault,	2008-08-01(C)	<ul style="list-style-type: none"> M^e Patrick de Niverville, président Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre 	27 mars 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p><u>Pour le dossier de Maurice Legault :</u></p> <p>4 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la Loi et ses règlements (<i>article 37(12) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>5 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du code de déontologie des représentants en assurance de</i></p>	Audition des plaintes
	2008-08-02	<ul style="list-style-type: none"> Luc Bellefeuille, C.d'A.A., 				

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
courtier en assurance de dommages Certificat n° 156447	(C)	courtier en assurance de dommages, membre			<p>dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de faire preuve de disponibilité (<i>article 8 du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p><u>Pour le dossier de Mario Legault :</u></p> <p>8 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la Loi et ses règlements (<i>article 37(12) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>15 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>6 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du code de déontologie des</i></p>	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p><i>représentants en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de faire preuve de disponibilité (<i>article 8 du code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et celles de ses règlements (<i>article 8 du code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p>	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Guy Marois 154091	(CD00-0748)	Janine Kean, président Pierre Décarie Gisèle Balthazard, A.V.A.	2 mars 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	audition culpabilité/ sanction
Irène Hornez 116499	(CD00-0744)	François Folot, président Jocelyn Boucher, A.V.C. Michel Cotroni, A.V.A.	3 mars 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme représentant. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	audition culpabilité/ sanction
Norman Burns 105595	(CD00-0731)	François Folot, président Bernard Meloche Robert Chamberland, A.V.A.	4 mars 2009 à 9h30 5 mars 2009 à 9h30	Hôtel Delta Trois- Rivières 1620, rue Notre- Dame, Trois-Rivières (Québec) G9A 6E5	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	poursuite - aud. culp
Gilles Desmarais 109880	(CD00-0704)	François Folot, président Albert Audet Gisèle Balthazard,	16 mars 2009 à 9h30	À venir Montréal	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Défaut d'exercer ses activités avec	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.A.			intégrité.	
Carole Dorion 110505	(CD00-0742)	Janine Kean, président Michèle Barbier, A.V.A. Gilles C. Gagné, A.V.C.	16 mars 2009 à 9h30 17 mars 2009 à 9h30 23 mars 2009 à 9h30 24 mars 2009 à 9h30	À venir Montréal	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Carole Dorion 110505	(CD00-0628)	Janine Kean, président Gilles C. Gagné, A.V.C. Michèle Barbier, A.V.A.	16 mars 2009 à 9h30 17 mars 2009 à 9h30 23 mars 2009 à 9h30 24 mars 2009 à 9h30	À venir Montréal	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.	audition sur culpabilité
Italo Testa 138676	(CD00-0737)	François Folot, président Ginette Racine, A.V.C.	17 mars 2009 à 9h30 18 mars 2009 à 9h30 19 mars 2009 à 9h30 20 mars 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Conflits d'intérêts.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Claude Tardif 131966	(CD00-0734)	François Folot, président Robert Chamberland, A.V.A.	24 mars 2009 à 9h30 25 mars 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Conrad Lamadeleine 118659	(CD00-0457)	François Folot, président Felice Torre, A.V.A. Yannik Hay, A.V.C.	26 mars 2009 à 9h30	À venir Gatineau	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	Aud - réouverture d'enquête